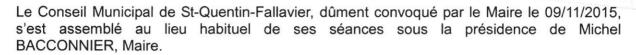
# St-Quentin allarier

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)



### **SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015**



Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Henri HOURIEZ, Virginie SUDRE à Bernadette CACALY, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : BENEDICTE KREBS a été désigné(e).

#### DELIB 2015.11.16.10

OBJET: Réhabilitation d'anciennes écuries en salle familiale et associative à Tharabie : Avenant n°2 conclu avec l'entreprise BTP CHARVET titulaire du lot 2

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère municipale déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2014.10.27 04 du 27 octobre 2014, un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation et extension d'anciennes écuries en salle familiale et associative, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 139 139 € HT, à l'entreprise BTP CHARVET pour le lot n°2 (Démolition -Fondations - Maçonnerie).

Lors du déroulement du chantier, au fur et à mesure des démolitions et des travaux de fondations, l'entreprise rencontre des imprévus inhérents à la réhabilitation d'une bâtisse Il est donc nécessaire de prendre en compte supplémentaires suivantes :

fouilles par passage alterné, béton pour reprise en sous œuvre des murs.

Vu la délibération du 29 juin 2015, autorisant la signature de l'avenant n°1 s'élevant à 8 262,50 € HT,

Vu le montant total de l'avenant n°2 au contrat fixé à 1 320 € H.T. soit 1 584 € T.T.C.,

Le montant du contrat est donc porté à 148 721,50 € H.T. soit 178 465,80 € TTC.

La plus-value s'élève à 6,88 % du contrat initial.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot n°2, dont le titulaire est l'entreprise BTP CHARVET.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité et 5 abstentions (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECHOCHERE, M. VACHON, Mme SADIN, M. SAUMON)

St-Quentin-Fallavier, le 16/11/2015 Publication et transmission en sous préfecture le 2 3 NOV. 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.